



Octobre 2023 – IN – Orange

La Restauration est une ASC (Activité Sociale et Culturelle) comme une autre et relève du budget global de 4,67% de la masse des salaires bruts versés par la Direction aux CSE. **Une personne en activité est légitime à percevoir en moyenne 2 800 € par an d'ASC (subvention de restauration comprises)** : un pouvoir d'achat considérable ! Pour simuler vos droits www.lemilleurdescse.com

Le Covid a accéléré le changement de nos habitudes concernant la pause déjeuner. Une partie du personnel ne veut plus consacrer une heure à table, préférant raccourcir le temps de pause pour partir plus tôt, ceux en télétravail déjeunent à leur domicile, une autre partie, face à l'augmentation des coûts dans la restauration collective ou par choix culinaire, préfère venir avec leur « gamelle », etc...

Un marché et des offres qui changent

Face à ces changements, de nouvelles offres pour déjeuner sont apparues : food trucks, extension de la vente à emporter, livraison sur site via les plateformes, frigos connectés... mettant à mal la restauration collective en entreprise.

Les grands acteurs (Elior, Sodexo...) multiplient les fermetures et les licenciements. **La Direction a choisi de fermer plus de 50 cantines prétextant une fréquentation trop faible permettant un coût d'exploitation unitaire raisonnable.** La qualité est en baisse dans plus des deux tiers des restaurants collectifs d'entreprise depuis le Covid.

Plutôt que de s'adapter à cette transformation, la Direction s'est enfermée dans le déni, et pour cause... **Les décideurs de la politique de restauration ont été surpris à détourner massivement le budget** dont ils avaient la gestion déléguée par plusieurs CSE. Malgré leurs nombreuses condamnations civiles, les dirigeants d'Orange poursuivent le pillage de ce budget. [Fin 2022, l'URSSAF a une nouvelle fois sanctionné Orange pour ses pratiques illégales.](#)

La CFE-CGC Orange, là où elle est majoritaire a fait le choix de rompre avec un système corrompu en reprenant la gestion de la restauration collective (dont deux cantines). Elle rencontre l'opposition farouche de la DRH et des autres organisations syndicales qui voient ainsi disparaître les budgets qui financent les actions gratuites versées aux dirigeants et les avantages versés à certains représentants syndicaux.

Dans une cantine Orange, on ne paye pas pour manger, on paye le loyer !

Vous avez été nombreux à constater que les prix réels, ceux facturés aux externes (sous-traitants ou visiteurs), [des cantines Orange sont abracadabrants.](#) Et pour cause, la Direction refacture les loyers qui devraient être gratuits. **Ce qui fait que les cantines Orange sont aujourd'hui systématiquement les plus chères du marché** alors que ce mode de restauration correspond à une demande d'une partie des personnels.



La Direction pille le budget de la restauration grâce à la délégation de gestion « généreusement » accordée par les autres OS.

La CFE-CGC Orange a déposé une plainte pénale considérant qu'au vu du temps écoulé, le préjudice s'élève désormais entre 150 et 200 millions d'euros. Un juge d'instruction vient d'être nommé. Des mises en examen sont à prévoir.

Le titre alimentation, un moyen de paiement au service du pouvoir d'achat

La CFE-CGC Orange milite pour la mise en place des Titres Restaurant (TR) pour Tous, devenus depuis peu des « Titres Alimentation » et pour **son acceptation dans les cantines Orange.**

Un TR peut servir à manger le midi dans les restaurants, les RIE (Restaurants Inter-Entreprises), les cantines gérées par les CSE de SCE et d'OFS, les boulangeries, les snacks... ainsi que sur les plates-formes de livraison de courses et de repas... Il permet aussi de [faire vos courses alimentaires dans la limite de 25 € par jour dans les supermarchés.](#)

Le système de TR délivre à chaque salarié une subvention par jour travaillé, contrairement aux subventions directes dans un restaurant d'entreprise attribuées les seuls jours de passage.

Avec le budget versé par la Direction, un CSE peut ainsi proposer une subvention pour chaque jour de travail de 6,91 euros, soit au total, **1 437 euros pour 208 jours travaillés**. Chaque salarié peut recevoir la même somme garantissant l'égalité quels que soient vos choix de restauration.

Pourquoi n'est-il pas accepté dans les cantines gérées par la Direction d'Orange qui préfèrent être en situation de quasi-fermeture par manque de fréquentation, plutôt que d'accepter les collègues de sociétés externes qui pourraient y manger et n'ont pas de subvention dans les restaurants de l'entreprise ? Parce que son acceptation imposerait l'apparition du vrai prix (celui des externes) incluant le prix des loyers que la Direction facture illégalement chaque année à hauteur de 15 millions. Avec le système actuel, la Direction facture des frais supplémentaires de loyers aux CSE pour chaque repas.

Mon "espace Up": Big Brother is Watching you!

Pour les personnels des CSE dont la gestion est assurée par la Direction, une application a été mise en place, [« mon espace Up »](#), qui n'est ni fonctionnelle, ni conforme à la législation.

La Directrice de l'activité Restauration et son collaborateur représentants CFDT ont mis en place un système visant à exclure le maximum de personnes de la possibilité d'avoir un Titre Restaurant pour éviter de verser trop de subventions.

Et pour cause, si la totalité du budget était dépensé via l'attribution des TR, la Direction ne pourrait plus piller le budget !

La Direction prend les salariés en otage et montre son incompetence !

L'ancienne DRH, qui a été remerciée pour incompetence, avec le soutien de la Directrice d'Orange France, remerciée elle aussi depuis, avaient fait le choix de soutenir les détournements de fonds en tentant (en vain) d'empêcher les personnels des CSE gérés par la CFE-CGC Orange d'accéder aux cantines Orange. Les CSE d'OFS et de SCE ont finalement pu ouvrir plusieurs cantines dans certains locaux d'Orange.

Et pendant ce temps-là, **les dérives de gestion des cantines Orange par la Direction perdurent**: frais d'admission abusives, facturation des loyers dans le prix du repas, refus d'accepter le paiement en TR, salariés sanctionnés suite à des erreurs de gestion de la part de la Direction...

Un prix de 35 euros pour des externes dans certaines cantines Orange est-ce raisonnable ?

Déplacements Professionnels : Qui doit payer ?

[Ce que dit la Loi](#) sur qui doit prendre en charge les frais de restauration :

- . Travail sur son site => Budget ASC (CSE)
- . Déplacement professionnel externe (notamment pour le personnel des UI) => Orange via note de frais Oneo.
- . Manger dans un RIE ou une cantine Orange en déplacement professionnel => Orange avec un passage en caisse en tant qu'externe et une note de frais Oneo.

La Direction publie sur [Anoo de fausses règles](#) pour organiser le pillage du budget des ASC des CSE.

Un reliquat de 200 € par an et par salarié

Les CSE gérés par la CFE-CGC Orange, s'organisent pour avoir une gestion rigoureuse et redistribuer le plus d'argent possible aux ayants droits. En redistribuant au travers d'un système transparent les budgets qui vous reviennent, les frais de gestion ont chuté sous la barre des 1%.

Alors que le budget de la restauration devrait générer partout des excédents (environ 200 euros par personne), le système géré par la Direction, plombé par les fausses factures de loyers est en déficit. A OFS et SCE, les salariés récupèrent le reliquat.

Paniqués par les élections, les voleurs commencent à rendre l'argent !

A quelques semaines des élections, la Direction et les organisations syndicales décident en urgence d'une augmentation du montant de la subvention pour s'aligner sur les CSE gérés par la CFE-CGC Orange et le CSE Corse. Mais quid du **refus d'attribution de TR pour les travailleurs occasionnels**, ou finissant leur activité à 14h, ou de l'obligation d'aller dans les cantines à moins de 15mn pour bénéficier d'une subvention, que la CFE-CGC Orange applique ?

Où trouvent-ils l'argent ?

La Direction, au cours la mandature écoulée, a effectué un versement exceptionnel de 15 millions d'euros. Elle a aussi rendu une année de faux loyers. Insuffisant face au déficit !

Consciente du risque pénal, la Direction et la CFDT ont mis en scène une parodie de conflit sur ces fausses factures. La Direction va bientôt répondre qu'elle est d'accord pour rendre l'argent volé : la totalité ou seulement une partie ? Accréditant ce que dénonce la CFE-CGC Orange depuis 10 ans.

A la veille des élections, la Direction fait tout son possible pour maintenir la CFE-CGC Orange en dessous des 50% !

Faites votre simulation sur www.lemelleurdescse.com pour savoir combien vous pourriez gagner en pouvoir d'achat.



CHOISISSEZ CEUX QUI AGISSENT !

Pierre-Emmanuel Deschaumes 06 45 63 22 36
Laurence Cloix 06 42 30 19 46
Michel Dana 06 82 65 30 67
Xavier Podevin 06 87 60 86 75

cfecgc-orange.org
Abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
Tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC



www.cfecgc-orange.org

